



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 2023-03-003

**Subvention 2023 au CCAS : acompte**

Rapporteur : Jeanine FAVRE SECOND

Date de Convocation : 07 mars 2023	<b>Séance du 14 mars 2023</b>
Date d'affichage : 17 mars 2023	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les-Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : <b>29</b>	
▪ Nombre de présents : <b>26</b>	
▪ Nombre de votants : <b>29</b>	

### Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Marie-Laure PERDIGUIER, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK

### Étaient absents excusés et représentés :

Stéphanie CASTRIGNANO À Patrick DUVAL, Philippe REYNERO À Marie-Paule FOURMENT, Thomas DEVALQUENAIRE À Éric DEVALQUENAIRE,

### Étaient absents :

**Secrétaire de séance :** Jade MORENAS

Afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale de fonctionner correctement, et dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2023, il est nécessaire de lui verser un acompte d'un montant de **150 000 €** sur la subvention de fonctionnement qui lui sera accordée.

Le montant total de la subvention sera proposé au vote du Conseil Municipal lors de l'adoption du budget primitif 2023.

**Oui l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et**

- **APPROUVE** le principe du versement d'un acompte d'un montant de **150 000 €** au bénéfice du CCAS
- **PRÉCISE** que le montant total de la subvention à accorder au CCAS sera proposé au vote du Conseil Municipal lors de l'adoption du budget primitif 2023

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le



ID : 084-218400810-20230314-2023\_03\_003-DE

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 16/03/2023

Le Maire,

Grégoire SOUQUE